



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 09 Décembre 2009

Date de la convocation 25 Novembre 2009	Heure de la séance 17 heures	Lieu de la séance Salle des fêtes Nébian
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean-Noël, M. MONTAGNE Thierry, MME Michèle CAER, BRIGNAC : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian, M. VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : MME FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, M. SEGURA René, M. BORE Jacques, CEYRAS : M. LACROIX Jean-Claude, MME BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, MME GOMIS Sylvie, M. SOBELLA Henri, MME THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, M. BARON Bernard, MME CAZALET Claude, M. DIDELET Serge, FONTES : M. BRUN Olivier, MME MIRET Christiane, LIEURAN CABRIERES : MME PUJOL MONNIER Chantal, M. BERNARD Jacques, MERIFONS : M. VIALA Daniel, M. OLLIER Pierre, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. DRUART David, M. ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme, PERET : M. MONTAGNE Jacques, M. AZAM Joël, SALASC : MME FONT Chantal, M. COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M. RIGAUD Christian, VALMASCLE : MME VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M. VIDAL Eric, M. ORMIERES Jean-Louis.</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. GARCIA Alain à M. SATGER Jean-Noël, M. REVEL Claude à M. SEGURA René, M. MALBEC Sylvain à M. FAVIER Marc, MME GUERRE Marie-Hélène à M. GARROFE Gilbert, M. BAISSÉ Robert à M. BRUN Olivier M. VALENTINI Gérald à MME VALENTINI Martine.</p>		

Objet : Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2010

Monsieur LACROIX expose aux membres du conseil communautaire les dispositions de l'article L1612.1 du Code des Collectivités Territoriales donnant aux collectivités la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice suivant, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce, jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2010.

Il ajoute que cette opération permet d'éviter de perturber le fonctionnement des entreprises engagées dans des opérations d'investissement par la Communauté de Communes du Clermontais.

Les chapitres d'investissement concernés ont été crédités au budget primitif 2009 des sommes suivantes :

Chapitre 20 : 242 769 €
 Chapitre 21 : 1 127 500 €
 Chapitre 23 : 2 595 850 €

L'autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2010 portera sur une somme globale de :
 3 966 119 € x 25% = 991 529.75 €

En conséquence Monsieur LACROIX propose aux membres du conseil les montants et l'affectation des crédits, selon le tableau suivant :

Chapitre/Nature	Libellé	Crédits Votés 2009	Montant autorisé (25%)
20	Immobilisations incorporelles		
2031	Frais d'étude	215 769.00	53 942.25
205	Concession et droits similaires	27 000.00	6 750.00
21	Immobilisations corporelles		
2111	Terrains nus	7500.00	1 875.00
2138	Autres constructions	900 000.00	225 000.00
2158	Autres matériel et outillage	117 500.00	29 375.00
2182	Matériel de transport	47 000.00	11 750.00
2183	Matériel de bureau et informatique	55 500.00	13 875.00
23	Immobilisations en cours		
2314	Construction sur sol d'autrui	2000.00	500.00
2313	Constructions	2 593 850.00	648 462.50
	TOTAL		991 529.75

Cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, réunie le 02 Décembre 2009.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil, oui l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour les montants et l'affectation des crédits tels qu'indiqués dans le tableau susvisé, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, avant le vote du budget 2010

PRECISE que ces crédits seront repris au budget 2010.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.